

Publié le 04/02/25



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Réf : CCAS25_02

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°02

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

**OBJET : AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET 2025
DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE**

Il est rappelé aux membres du CCAS que la **section de fonctionnement se termine en excédent sur l'exercice budgétaire 2024** :

Dépenses de fonctionnement : 481 968,02€
Recettes de fonctionnement : 669 747,90€
Solde de l'exercice 2024 : +187 779,88€

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2024 sur 2025 :

En fonctionnement (compte 002) : **+187 779,88 €**

La **section d'investissement** du budget de la Résidence Autonomie pour 2024 se clôture à **+ 70 654,51€**.

Dépenses d'investissement : 20 422,44€
Recettes d'investissement : 91 076,95€
Solde de l'exercice 2024 : +70 654,51€

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2024 sur 2025 :

- En investissement (compte 001) : **+70 654,51€**

Après en avoir délibéré, le CCAS:

- approuve l'affectation anticipée des résultats 2024 au budget 2025 du budget RÉSIDENCE AUTONOMIE tel que présentée ci-dessus,
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

AR Prefecture N°02 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_02-DE
Reçu le 04/02/2025

VOTE

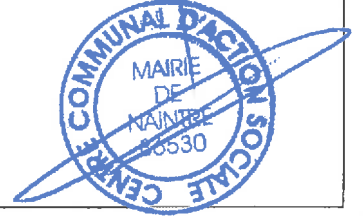
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

- 4 FEV. 2025



AR Prefecture

N°02 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_02-DE
Reçu le 04/02/2025